

**Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de l'Indre**  
**Séance plénière**  
**du lundi 18 mars 2024**

**COMPTE-RENDU**

**Présents :** Cf listes d'émargement

**1 - Installation de la nouvelle assemblée du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie**

Ouverture de la séance par Madame SELLERON et lecture du nouvel arrêté de composition de l'assemblée plénière du CDCA pour le mandat 2024-2027 (annexe 1).

Il est rappelé que le Collège 4 est commun aux deux formations spécialisées. 5 membres qualifiés sont conjointement désignés par le Président du Conseil Départemental et par le Préfet de l'Indre, sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit.

Les 5 membres désignés sont :

- Docteur Thierry KELLER, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Indre
- Madame LE MAOUT Marie-Pierre, Directrice Territoriale France Travail du Berry
- Madame Evelyne POUPET, Directrice générale du Centre Hospitalier de Châteauroux
- Madame Françoise LE MONNIER DE GOUVILLE, Directeur de la MDPH de l'Indre
- Monsieur Dominique AGUILLON, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif

Une modification est apportée : Pôle Emploi devient France Travail et actualisation de la directrice territoriale.

Vote à main levée : pas de contre, pas d'abstention. La composition du Collège 4 - d) est validée.

**2- Lecture du règlement intérieur du CDCA**

Suite à la lecture du règlement intérieur, deux corrections de forme sont apportées (voir annexe 2).

Une clarification de l'article 5-1 sur les pouvoirs est demandée par Madame Cornec.  
Madame de Gouville explique que le pouvoir ne peut être donné lors de la séance d'installation.

Suite à l'élection des membres des bureaux des deux formations spécialisées, une modification de l'article 4-3 du règlement du CDCA doit être introduite sur le nombre de membres des bureaux :

« Chacun des bureaux des formations spécialisées comprend « ~~six~~ sept membres, dont le Vice-Président. »

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

### **3- Élections des Vice-Présidents des deux formations spécialisées : personnes âgées et personnes handicapées**

Le CDCA comprend deux Vice-présidents issus de chaque formation spécialisée Personnes Âgées et Personnes Handicapées.

Chaque Vice-président est élu en formation plénière par les membres de sa formation spécialisée.

- **Pour la Vice Présidence de la Formation Personnes Âgées :**

Est candidate :

Madame BRIALIX Claudette

Pas d'autre candidat, le vote à main levée est proposé : pas de contre, pas d'abstention.

Madame BRIALIX Claudette est élue Vice-Présidente de la formation Personnes Âgées du CDCA de l'Indre.

- **Pour la Vice Présidence de la Formation Personnes Handicapées :**

Est candidate :

Madame BOTTON Alexandra

Pas d'autres candidats, le vote à main levée est proposé : pas de contre, pas d'abstention.

Madame BOTTON Alexandra est élue Vice-Présidente de la formation Personnes Handicapées du CDCA de l'Indre.

### **4- Élection des membres des bureaux des deux formations spécialisées : personnes âgées et personnes handicapées**

- **pour la formation Personnes Âgées :**

Sont candidats :

Madame RUET Catherine / France Alzheimer Indre

Madame RENAUD-INCLAN Odette / ADMR

Monsieur NIQUET Rémi / FRDI

Monsieur PAILLARD Jean-Charles / Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique de l'Indre

Monsieur BONNET Christian / FO

Monsieur TOUCHET Thierry / CPAM de l'Indre

6 candidats sont proposés, l'assemblée propose de modifier le nombre maximum de membres du bureau des deux formations comprenant les Vice-Présidents (passant de 6 à 7 membres). La modification du règlement intérieur du CDCA de l'Indre est adoptée par l'assemblée plénière.

Pas d'autres candidats, le vote à main levée est proposé : pas de contre, pas d'abstention.

**Les 6 membres du bureau élus de la Formation Personnes Âgées sont :**

Madame RUET Catherine / France Alzheimer Indre

Madame RENAUD-INCLAN Odette / ADMR

Monsieur NIQUET Rémi / FRDI

Monsieur PAILLARD Jean-Charles / Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique de l'Indre

Monsieur BONNET Christian / FO

Monsieur TOUCHET Thierry / CPAM de l'Indre

• **pour la formation Personnes Handicapées :**

Sont candidats :

Madame ROSA-ARSENNE Denise / UNAFAM

Madame MOULIN-VIRARD Nathalie / SEP36

Monsieur ALTAZIN Philippe / APAJH 36

Monsieur JOUOT Hubert / FRDI

Monsieur BIAUNIER Pascal / UDAF 36

Monsieur DUTOUR Ludovic / URIOPPS Centre

Pas d'autres candidats, le vote à main levée est proposé : pas de contre, pas d'abstention.

**Les 6 membres du bureau élus de la Formation Personnes Handicapées sont :**

Madame ROSA-ARSENNE Denise / UNAFAM

Madame MOULIN-VIRARD Nathalie / SEP36

Monsieur ALTAZIN Philippe / APAJH 36

Monsieur JOUOT Hubert / FRDI

Monsieur BIAUNIER Pascal / UDAF 36

Monsieur DUTOUR Ludovic / URIOPPS Centre

**5- Désignation des représentants du CDCA au sein de diverses instances**

Le CDCA procède à la désignation de ses représentants dans les diverses instances.

Madame SELLERON demande aux candidats de se proposer pour chacune des instances.

Le tableau récapitulatif des membres représentants le CDCA au diverses instance est joint en annexe 3.

**5- Questions diverses :**

Madame FAURE demande si la liste des membres du CDCA peut être transmise.

Il est précisé que l'arrêté de composition sera transmis à l'ensemble des membres.

Fin de la séance.

**Annexes :**

1 – Arrêté de composition du CDCA de l'Indre

2 – Règlement intérieur du CDCA de l'Indre

3 – Tableau des représentants du CDCA au diverses instances